

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2016

Par convocation en date du 12 novembre 2016, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 18 novembre 2016 à 20h00.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil municipal, arrivée de D. Vial pour le point 3 et départ d'A. Coupet avant le point 4.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Présentation par les représentants de la gendarmerie du dispositif « participation citoyenne » ;
- ✓ Présentation par EDF Energies Nouvelles de l'état d'avancement du projet éolien ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2016 ;
- ✓ Demande de subvention au Conseil Régional pour le réaménagement du vestiaire du stade de football ;
- ✓ Demande de subvention dans le cadre du projet de maison des associations ;
- ✓ Adressage de l'opération SEMCODA ;
- ✓ Projet de classe découverte ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour la délibération sur la mise en place du Droit de Prémption Urbain suite à l'approbation du PLU. Accord du conseil à l'unanimité.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Présentation par les représentants de la gendarmerie du dispositif « participation citoyenne »**

Monsieur le Maire introduit les représentants de la gendarmerie venus présenter le dispositif « participation citoyenne » :

- ✓ La démarche s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée ;
- ✓ Dispositif sous le contrôle de l'Etat ;
- ✓ Objectifs :
  - sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement ;
  - rassurer la population ;
  - améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
  - accroître l'efficacité de la prévention de proximité ;

- ✓ La démarche repose sur :
  - La désignation de référents volontaires sur la commune et accrédités par la commune et la gendarmerie ;
  - Référents formés à minima 3 fois par an ;
  - Référents dont le nom reste secret lors d'éventuels PV d'audition ;

Les représentants de la gendarmerie concluent la présentation en indiquant que, ce dispositif, pour être mis en place, doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et qu'une réunion publique de présentation pourra être réalisée en cas de décision favorable.

Après la présentation, Monsieur le Maire remercie les représentants de la gendarmerie et indique que la décision sur l'engagement de la commune dans ce dispositif sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

### **3. Présentation par EDF Energies Nouvelles de l'état d'avancement du projet éolien**

Monsieur le Maire introduit Mr Bouticourt pour présenter l'avancement du projet :

- ✓ Action de concertation :
  - L'information des communes :
    - Présentation du nouveau projet aux conseils municipaux de Valsonne, Les Sauvages, Ronno ;
    - Présentation du nouveau projet aux maires : Amplepuis, Saint Appolinaire ;
    - Présentation en Bureau communautaire de la COR.
  - L'information des riverains :
    - Distribution d'un nouveau bulletin d'information (9000 exemplaires) : Valsonne, Les Sauvages, Ronno, Tarare, Amplepuis, Saint Appolinaire ;
    - Mise en place d'une adresse de messagerie permettant à tous de transmettre directement ses questions :  
[beaujolaisvert@edf-en.com](mailto:beaujolaisvert@edf-en.com)
  - Une concertation directe des plus proches riverains :
    - Sur la base des listes transmises par les communes ;
    - Par contact téléphonique pour une proposition de rendez-vous ;
    - Par courrier pour les personnes n'ayant pas pu être contactées par téléphone. Chaque retour favorable a donné lieu à un rendez-vous individuel. Une visite d'un parc éolien a été organisé pour certain. La visite du site éolien a permis de rassurer les riverains participants sur la question du bruit.
  - La coordination des travaux de raccordement :
    - Coordination avec les réseaux de : gaz, assainissement, eau ;
    - Limiter la gêne sur la circulation, ouvrir qu'une fois la route.

- La prise en compte des activités économiques et sociales :
  - La mobilisation des acteurs économiques pour répondre aux appels d'offres du chantier ;
  - Maximiser les retombées locales ;
- Concertation avec la filière forestière :
  - Aménagement des pistes ;
  - Mise à disposition des aires de levage pour le stockage des grumes ;
  - Valoriser le prix du bois sur pieds, réduire les dépenses des communes.
- ✓ Participation: co-financez le projet éolien
  - Via la plateforme « Lendosphere » :
    - Montant demandé 250 000 euros ;
    - Taux d'intérêt :
      - 5% pour tous ;
      - 7 % pour les habitants de la COR ;
    - Durée 2 ans ;
    - Montant maximum : 3000 euros, 10 000 euros pour les habitants de la commune.



10000 €  
prêtés

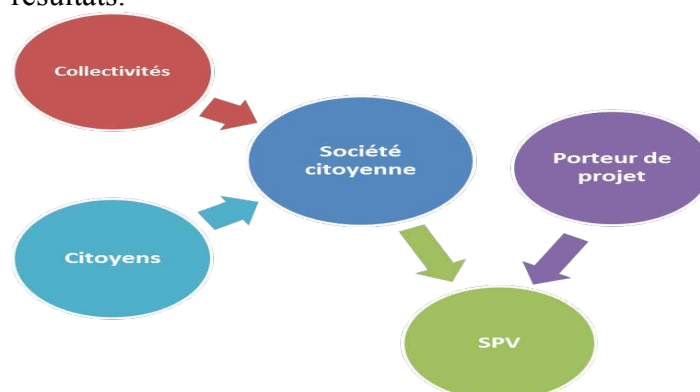




10890,05 €  
à recevoir

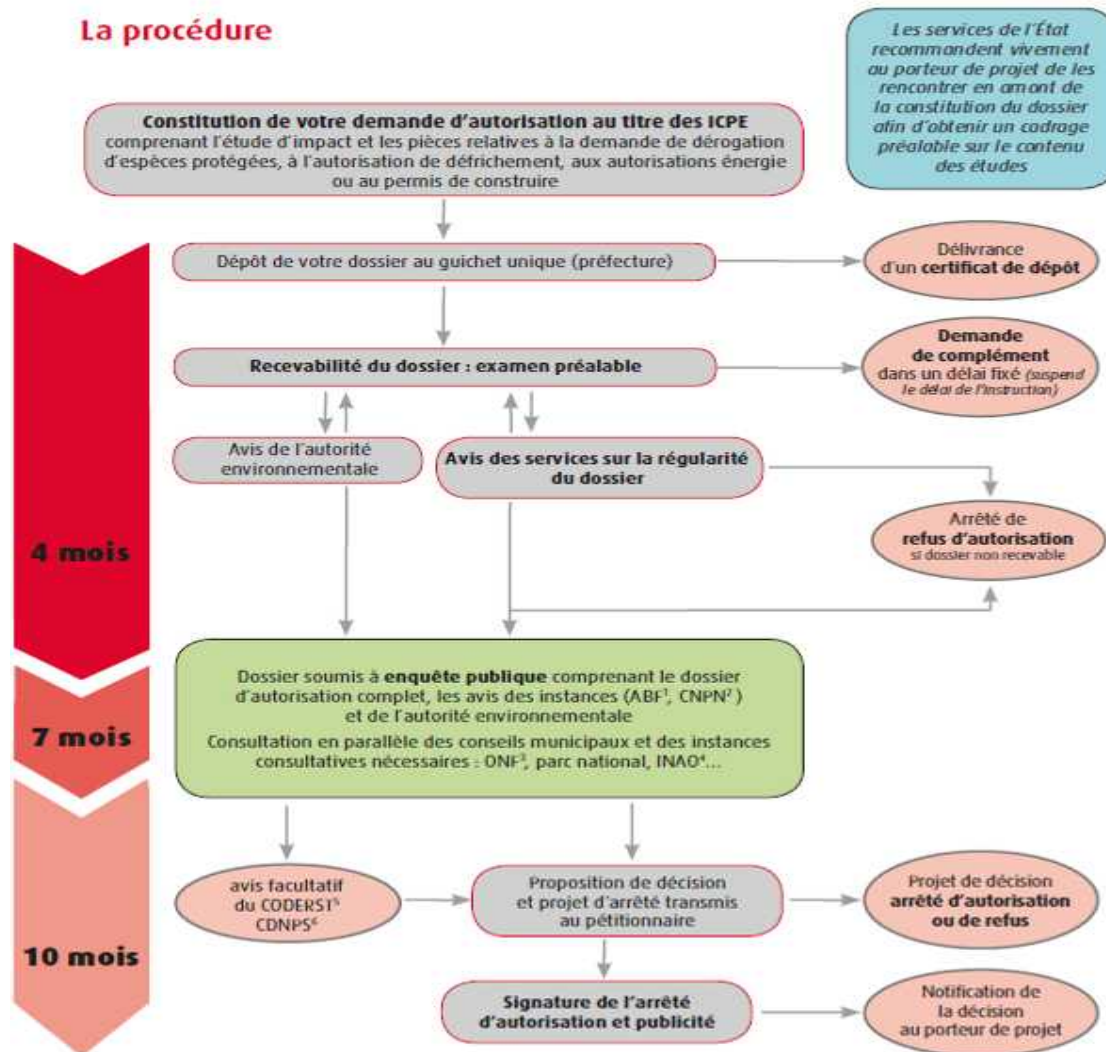
DATE	INTÉRÊT	CAPITAL	MONTANT
19/01/2017	350,00 €	2372,51 €	2722,51 €
19/07/2017	266,96 €	2455,55 €	2722,51 €
19/01/2018	181,02 €	2541,49 €	2722,51 €
19/07/2018	92,07 €	2630,45 €	2722,52 €
TOTAL	890,05 €	10000,00 €	10890,05 €

- Via un financement direct :
  - Ventilation entre le capital et le Compte Courant d'Associé (CCA) ;
  - Rémunération des CCA via un taux fixe ;
  - Rémunération de l'investissement en capital en fonction des résultats.



Monsieur Bouticourt poursuit par la présentation du planning prévisionnel :

- ✓ Décembre 2016 dépôt de la demande ;
- ✓ Enquête publique mai-juin 2017 ;
- ✓ Décembre 2017 obtentions des autorisations ;
- ✓ Fin janvier fin de la période des recours ;
- ✓ Eté 2018 début du chantier ;
- ✓ Fin 2018 mise en service.



Enfin, la présentation s'achève par une synthèse des retombées :

- ✓ La mobilisation des entreprises locales pour :
  - Répondre à nos Appels d'offre,
  - Pour entretenir les chemins ;
  - Fournir une offre d'hôtellerie et restauration.

- ✓ La valorisation du patrimoine par :
  - La construction d'une salle hors sac ;
  - L'installation de panneaux d'information.
- ✓ Des économies liées au projet :
  - Entretien du chemin rural ;
  - Une valorisation du prix du bois.
- ✓ Des retombées fiscales :
  - Indirect : plus de 100 000 euros annuel ;
  - Direct : près de 5000 euros par an.
- ✓ Une indemnisation pour l'utilisation du chemin rural
  - 4 000 ampoules Led distribuées gratuitement sur le territoire de la COR avec la Ministère de l'écologie ;
  - Une entreprise internationale à vos côtés pendant 40 ans.

Mr Bouticourt précise que c'est à l'occasion de l'enquête publique que l'avis de la commune sera demandé. L'avis de la commune est consultatif mais sera apprécié par le Préfet au regard des arguments présentés. Il précise que la position de la commune reposant uniquement sur l'argument fiscal (retombées insuffisantes) a peu de chance d'être suffisant.

Mr le Maire remercie Mr Bouticourt pour cette présentation. Un échange s'en suit sur la question de la fiscalité. Jean Yves Rosset ainsi que d'autres conseillers rappellent leur position sur le projet, et indiquent notamment que ce projet n'apportera que des miettes à la communes.

Michèle Collin indique qu'elle est favorable au projet qui s'inscrit dans une démarche plus globale de développement durable.

Départ à 22H05 de Mme Aurélie Coupet.

#### **4. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte rendu.

#### **5. Plan local d'urbanisme et DPU**

Monsieur le Maire apporte quelques informations sur le PLU :

- ✓ La publicité du PLU a été réalisée ;
- ✓ Les délais de recours courent encore.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de reprendre une délibération sur le droit de préemption urbain. Il rappelle qu'actuellement le droit de préemption urbain concernait la zone U du POS. Il propose que pour le PLU, le droit de préemption urbain concerne les zones U, Uh et 1AU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents fixe le périmètre du droit de préemption urbain aux zones U, Uh et 1AU du Plan Local d'Urbanisme.

## **6. Demande de subvention au Conseil Régional pour le réaménagement du vestiaire du stade de football**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre rang auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne pouvoir au Maire pour déposer le dossier de demande de subvention pour le réaménagement des vestiaires du foot.

## **7. Demande de subvention dans le cadre du projet de maison des associations**

Monsieur le Maire indique qu'il y a plusieurs pistes de demandes de subventions.

- ✓ Une première auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la partie bibliothèque ; C'est le premier dossier à déposer.
- ✓ Une seconde déjà faite qui a consisté à inscrire le projet dans le plan triennal avec le Département.
- ✓ Une troisième auprès de la COR dans le cadre du contrat de ruralité qui permet de financer la maison des associations mais aussi l'aménagement du terrain Planus.

Il sollicite également l'accord du Conseil pour solliciter les différentes réserves parlementaires et le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne pouvoir au Maire pour déposer tous ces dossiers de demande de subvention.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu le 30 novembre 2016 avec la COR pour étudier les pistes de financement dans le cadre de la rénovation énergétique.

## **8. Adressage de l'opération SEMCODA**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'établir un certificat d'adressage de l'emplacement du bâtiment.

Monsieur le Maire propose d'appeler la place, place René Corgier et le bâtiment résidence Colette Terrier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve cette proposition.

## **9. Projet de classe découverte**

Monsieur le Maire et Michèle Collin présentent le projet de classe découverte proposé par Mr Gomez, le Directeur :

- ✓ Projet nature et culture dans le Puy de Dôme ;
- ✓ Période du 15 au 19 mai 2017 ;
- ✓ Classes : CM1 et CM2 ;
- ✓ Budget pour 31 élèves : 8086 euros, soit 260,86 € par élève ;
- ✓ Partage par tiers comme lors des précédentes classes : 1/3 parents ; 1/3 sou des écoles, 1/3 communes.

Ainsi, pour Valsonne : 2000 euros, Saint Appolinaire et Dième 350 euros pour 4 élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve cette participation.

## 10. Décision modificative

Monsieur le Maire et Marc Tamain présente la DM et précise qu'il s'agit d'une DM « technique » de virement de crédits de compte à compte notamment dans le cadre de l'acquisition du tracteur.

N° de compte	Libellé	Montant	Montant
D 60612	Energie	650	
D 673	Titre annulé		650
D2112-89	Chemin Français	8000	
D21571-17	Outillage		48000
D2158	Autres mat	40000	
D2312-55	Aménagement village		11096
R024	Produit cession	11096	
R042	Opération d'ordre	105	
R7718	Autres produits		105

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve cette DM.

## 11. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire Indique :

- ✓ Marché de cantine ; une seule réponse obtenue celle du prestataire en place Chessy restauration.  
Le marché a été reconduit pour 1 an renouvelable deux fois au prix du repas TTC de 3,8 euros. Le marché débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- ✓ Visite de conformité du Hangar de stockage de bois à Combe Farnas le 5 octobre 2016 avec des éléments de non-conformité constatés.

## 12. Questions et informations diverses – Tour de table

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point sur les travaux du foot. Globalement, les travaux avancent bien même si le calendrier initial de fin janvier 2017 devrait avoir un petit mois de retard. Pendant les travaux les équipes jouent à St Just d'Avray gracieusement. M. le Maire remercie d'ailleurs la commune de cette mise à disposition.
- ✓ Stationnement gênant masquant la visibilité au croisement Route de Lyon, route de Dième. Il est proposé de poser des plots en plastique à l'angle du croisement pour interdire le stationnement et garantir la visibilité.
- ✓ Georges Dumas indique qu'un chemin au Plat est totalement abimé par le passage des quads.
- ✓ Michèle Collin donne la date du repas des anciens : le 27 novembre 2016 ;

Elle précise qu'à la cantine, compte tenu du nombre de repas servis (+50) deux services sont réalisés : le 1<sup>er</sup> à 11H30 et le second à 12H15. Il n'y a plus de problème de ménage pendant les services. Une fois le premier service terminé, les enfants vont dans la cour et le ménage est effectué à l'issue du second service.

- ✓ Denis Duperray :
  - Demande si la commune a trouvé les personnes en charge du recensement. Monsieur le Maire indique qu'une personne a été trouvée, la seconde pas encore.
  - Présente le projet de nouveau site internet. Il s'agit d'un projet hébergé. La conception du site sera faite par la société sur des configurations types, utilisées par différentes communes. La commune n'aura plus qu'à déposer les informations. Elle n'aura pas la charge de la mise en forme. Le déploiement pourrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2017 moyennant un coût d'hébergement annuel de l'ordre de 400 euros TTC.
- ✓ Cécile Dutraive indique que le marché de Noël du Sou des Ecoles aura lieu le 7 décembre 2016 à la salle des fêtes; les sapins seront à retirer les 10 et 17 décembre 2016.

Monsieur Maire clôture la séance et indique que :

- ✓ Le bulletin municipal est en préparation avec comme thème principal l'agriculture à Valsonne.
- ✓ La prochaine réunion du conseil est le 20 décembre 2016 ;
- ✓ Les vœux du Maire auront lieu le 8 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20

Fait à Valsonne, le 25 novembre 2016,

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut